



## SOLUTION ENERGIE DE FRANCE

(Siret : 75191334400030)

**M. WATAT**

55 Rue Charles Perrault  
91170 VIRY CHATILLON

Entreprise titulaire de la qualification

### QualiPAC module chauffage et ECS

Engagée pour la qualité d'installation des pompes à chaleur aérothermiques et géothermiques ainsi que les chauffe-eau thermodynamiques

*Période couverte par le certificat : 25 décembre 2022 au 25 décembre 2023*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 10/12/2021 : GL 1660595 RB5 301850828 - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES (Poitiers)
- décennale au 10/12/2021 : GL 1660595 RB5 301850828 - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES (Poitiers)

### QualiPAC module CET

Engagée pour la qualité d'installation de chauffe-eau thermodynamiques

*Période couverte par le certificat : 08 janvier 2023 au 08 janvier 2024*

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 10/12/2021 : GL 1660595 RB5 301850828 - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES (Poitiers)
- décennale au 10/12/2021 : GL 1660595 RB5 301850828 - MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES (Poitiers)



### Numéro QualiPAC : QPAC/62053

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 21 mars 2023

**Gaël Parrens,**

*Président de l'instance de qualification*

Grâce au site [www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org), rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

### Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 0049



**QualiPAC** est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPAC n° 009007105 déposée dans les classes 11, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 25 décembre 2024 pour QualiPAC module chauffage et ECS, 08 janvier 2025 pour QualiPAC module CET